

2017-03-06 : Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue au lieu des sessions, le lundi 6 mars 2017 à 20 h et à laquelle assistent, sous la présidence de Monsieur le maire Simon Boucher, les membres du Conseil suivants : Madame Nathalie Talbot ainsi que Messieurs Patrice Pinard, Yanick Blier, Michel Bernier et David Deshaies. Madame Julie Ricard a avisé de son absence.

Monsieur le maire Simon Boucher préside l'assemblée. La séance est ouverte à 20 h. Monsieur Matthieu Levasseur, directeur général, agit à titre de secrétaire.

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

17-0301 : **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit adopté l'ordre du jour de la séance tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PROCÈS-VERBAUX

17-0302 : **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 et déclarent avoir lu ledit procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit adopté, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

SUIVI

Un suivi est donné concernant différents dossiers, notamment sur la réception du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement aux travaux de stabilisation des berges de la Rivière Nicolet, sur l'ouverture des soumissions concernant les divers travaux de voirie, sur les suites du jugement rendu dans la cause Poliquin c. De Courval ainsi que sur l'arrêt des démarches juridiques en lien avec le dossier du 3030 route 122 compte tenu des travaux effectués par le propriétaire. Le maire souligne par ailleurs la journée de réflexion stratégique menée par les maires de la MRC d'Arthabaska et explique les démarches en cours en vue de l'adoption d'un règlement pour la vidange obligatoire des boues de fosses septiques. Il invite enfin les citoyennes et les citoyens à s'inscrire en grand nombre au Défi Santé ainsi qu'à compléter le sondage d'intérêt et le test de vitesse à l'égard du projet d'implantation de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Arthabaska.

DEMANDES SPÉCIALES

Aucune demande n'est formulée.

RÈGLEMENTATION

17-0303 : **Adoption du second projet de règlement n° 61-16 modifiant le règlement de zonage n° 61**

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de zonage n° 61 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster les exigences relatives aux marges de recul avant et arrière pour les usages de type résidentiel situés en zone agricole ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 4 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité d'un premier projet de règlement n° 61-16 modifiant le règlement de zonage n° 61 lors de la séance du 6 février 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis pour une assemblée publique de consultation a été publié le 24 février 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 mars 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit adopté le second projet de règlement n° 61-16 modifiant le règlement de zonage n° 61. Le projet de règlement vise à ajuster les exigences relatives aux marges de recul avant et arrière pour les usages de type résidentiel situés en zone agricole.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0304 : **Adoption du règlement n° 64-3 modifiant le règlement n° 64 sur les permis et certificats**

Les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement n° 64-3 dans les délais prescrits par l'article 445 du *Code municipal du Québec* et tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT l'adoption par la Municipalité du règlement n° 64 sur les permis et certificats ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser les tarifications en vigueur pour l'obtention d'un permis ou certificat ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 4 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Julie Ricard lors de la séance du 6 février 2017 ;

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité d'un projet de règlement n° 64-3 modifiant le règlement n° 64 sur les permis et certificats lors de la séance du 6 février 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis pour une assemblée publique de consultation a été publié le 24 février 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 mars 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit adopté le règlement n° 64-3 modifiant le règlement n° 64 sur les permis et certificats.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0305 : Adoption du règlement n° 89-1 modifiant le règlement n° 89 sur la sollicitation et le colportage

Les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement n° 89-1 dans les délais prescrits par l'article 445 du *Code municipal du Québec* et tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT l'adoption par la Municipalité du règlement n° 89 sur la sollicitation et le colportage ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser le tarif en vigueur pour l'obtention d'un permis de colportage ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 4 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Michel Bernier lors de la séance du 6 février 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit adopté le règlement n° 89-1 modifiant le règlement n° 89 sur la sollicitation et le colportage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0306 : AVIS DE MOTION – Règlement n° 108-2 relatif à la répartition des frais d'entretien des branches numéro 16 et 34 de la Rivière-du-Nègre, du cours d'eau Lambert et de la branche numéro 1 du cours d'eau Lambert

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Bernier qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le projet de règlement n° 108-2 relatif à la répartition des frais d'entretien des branches numéro 16 et 34 de la Rivière-du-Nègre, du cours d'eau Lambert et de la branche numéro 1 du cours d'eau Lambert.

DÉCISIONS

17-0307 : Changement de cabinet de l'avocat mandataire

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de continuer d'obtenir des services juridiques en droit municipal et en droit du travail ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confié le mandat de services professionnels en droit municipal et du travail à Me Rino Soucy du cabinet Marceau Soucy Boudreau ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire continuer d'être représentée par Me Rino Soucy et de retenir ses services en droit municipal et en droit du travail ;

CONSIDÉRANT QUE Me Rino Soucy a fait part dans une lettre adressée le 2 février dernier du fait qu'il se joignait au cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau ;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau jouit d'une forte réputation dans le monde municipal ;

CONSIDÉRANT QUE Me Rino Soucy s'est engagé à maintenir les services juridiques à la municipalité aux mêmes conditions financières autant pour le forfait téléphonique que le taux horaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que soit notifié et demandé au cabinet Marceau Soucy Boudreau de transférer tous les dossiers actifs de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, soit tout le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente requise à Me Rino Soucy du cabinet Dufresne Hébert Comeau et que ledit transfert de dossiers requis soit fait immédiatement sur notification de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0308 : Achat d'asphalte tiède

CONSIDÉRANT les besoins en rapiéçage sur les chemins de la municipalité pour la fin de l'hiver et le début du printemps ;

CONSIDÉRANT QUE des tests ont été effectués sur le procédé de l'utilisation de l'asphalte tiède en comparaison du procédé en regard de l'asphalte froid ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits tests ont été concluants ;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été fournis à la municipalité par l'entreprise La Sablière de Warwick pour l'obtention d'asphalte tiède et la location d'une remorque chauffante ;

CONSIDÉRANT les disponibilités financières à cet égard ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soient autorisés l'achat de seize (16) tonnes d'asphalte tiède au coût de 1 760 \$ taxes en sus et la location d'une remorque chauffante pouvant contenir jusqu'à deux (2) tonnes au coût de 120 \$ taxes en sus par jour d'utilisation auprès de l'entreprise La Sablière de Warwick.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0309 : Renouvellement du contrat de la coordination de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de maintenir la coordination des services reliés à la bibliothèque municipale de Sainte-Clotilde-de-Horton ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Lise Désilets assume déjà le rôle de coordonnatrice de la bibliothèque municipale depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT la satisfaction à l'égard du rendement de Madame Désilets dans l'accomplissement de ses fonctions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit accepté le renouvellement du contrat de coordination de la bibliothèque de Madame Lise Désilets pour l'année 2017. Le contrat prévoit l'octroi d'un montant de 3 060 \$ payable en quatre (4) versements trimestriels égaux. Le maire, Monsieur Simon Boucher, et le directeur général, Monsieur Matthieu Lévasseur, sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0310 : Taux d'indexation du salaire des élus

CONSIDÉRANT l'article 6 du règlement n° 7 décrétant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT l'article 24.2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux, chapitre T-11.001* ;

CONSIDÉRANT QU'un avis relatif à l'indexation des minimums et des maximums applicables à la rémunération et à l'allocation de dépenses des élus municipaux pour l'exercice financier de 2017 a été publié dans la Gazette Officielle du Québec en date du 11 février 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit indexée la rémunération des élus de 1.6 %, selon l'avis relatif à l'indexation des minimums et des maximums applicables à la rémunération et à l'allocation de dépenses des élus municipaux pour l'exercice financier de 2017 paru dans la Gazette Officielle du Québec du 11 février 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0311 : Participation à la 13e édition de la Journée Normand-Maurice

CONSIDÉRANT QU'une invitation a été transmise par le Groupe Solidarité Jeunesse pour une participation de la municipalité à la 13^e édition de la Journée Normand-Maurice ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit autorisée la participation de la municipalité à la 13^e édition de la Journée Normand-Maurice qui se tiendra le 14 octobre prochain. Un point de dépôt pour les résidus domestiques dangereux (RDD) sera mis à la disposition des citoyens près du garage municipal. Le soutien financier pour l'édition 2017 est de 0.32 \$ par habitant, soit 521.60 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0312 : SSI - Achat appareils respiratoires et cylindres de carbone

CONSIDÉRANT la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde-de-Horton en date du 24 octobre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit autorisé l'achat de deux (2) appareils respiratoires et de quatre (4) cylindres de carbone au coût de 11 650 \$ taxes en sus auprès de l'entreprise Protection incendie CFS.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0313 : Acquisition et configuration d'une batterie pour le système PG Solutions

CONSIDÉRANT QUE des problématiques sont survenues lors des dernières pannes de courant au niveau de la saisie de données sur le système PG Solutions ;

CONSIDÉRANT QUE la batterie en lien avec ledit système doit être changée ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandée à l'entreprise PG Solutions en vue d'effectuer ledit changement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit acceptée l'offre de services de l'entreprise PG Solutions pour l'acquisition d'une (1) batterie Eaton Powerware 5S au coût de 273 \$ taxes et frais d'expédition en sus. L'offre de services comprend également la préparation en atelier et la configuration à distance du matériel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0314 : Demande d'autorisation de passage – Randonnée de vélo Bonjour Printemps du Grand Défi

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation de passage a été transmise par l'organisation du Grand Défi de Victoriaville pour l'évènement Bonjour Printemps ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit autorisé le passage dans certaines rues de la municipalité de la Randonnée de vélo Bonjour Printemps du Grand Défi qui se tiendra le 14 mai prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0315 : Demande d'appui financier – Formation sur la sécurité et la prévention des accidents

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui financier a été transmise par les Agricultrices du Centre-du-Québec pour le Sécurijour 2017 ;

CONSIDÉRANT l'importance accordée par la municipalité à la sécurité en milieu rural des jeunes de notre collectivité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que soit acceptée la demande d'appui financier présentée par les Agricultrices du Centre-du-Québec et que soit versée une contribution de 100 \$ en tant que Partenaire ami dans le cadre de l'activité Sécurijour 2017 qui se tiendra le 8 juin prochain. Cette activité de formation s'adresse aux enfants de l'École La Sapinière et porte sur la sécurité et la prévention des accidents à la ferme et à la maison.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0316 : Renouvellement d'adhésion au Carrefour action municipale et famille

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour action municipale et famille (CAMF) permet un accès à un réseau d'informations sur l'action municipale, les familles et les aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre du Carrefour action municipale et famille depuis quelques années et qu'elle désire renouveler son adhésion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit autorisé le renouvellement d'adhésion de la municipalité au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2017-2018 au montant de 37.50 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0317 : Offre de services pour l'élaboration d'un document d'appel d'offres et une surveillance partielle pour le projet de stabilisation des talus de la rivière Nicolet

CONSIDÉRANT QUE la municipalité projette des travaux de stabilisation des talus de la rivière Nicolet à la hauteur du 5e rang sur une distance de 220 mètres ;

CONSIDÉRANT QU'une attestation de non contravention à la réglementation délivrée par la MRC d'Arthabaska a été obtenue en date du 26 septembre 2016 relativement auxdits travaux ;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a été obtenu en date du 30 janvier 2017 relativement auxdits travaux ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'élaborer un document d'appel d'offres en vue de procéder auxdits travaux ainsi que d'obtenir une attestation de conformité ;

CONSIDÉRANT QUE la firme ALPG consultants inc. a déjà procédé en 2014 à l'élaboration de plans et devis préliminaires relativement auxdits travaux ;

CONSIDÉRANT le soutien technique fourni par ladite firme pendant le processus d'obtention des autorisations gouvernementales requises ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandée à ladite firme en vue de l'accompagnement nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit acceptée l'offre de services de la firme ALPG Consultants inc. au coût de 7 750 \$ taxes en sus pour un accompagnement dans le cadre des travaux de stabilisation des talus de la rivière Nicolet à la hauteur du 5e rang sur une distance de 220 mètres. L'offre de services comprend notamment la mise à jour des plans et devis ainsi que de l'estimation des coûts, la préparation du document d'appel d'offre, la surveillance partielle du chantier à raison d'une banque de trente (30) heures et l'élaboration d'une attestation de conformité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0318 : Octroi du contrat de nivelage pour 2017

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Gaétan Deslandes effectue depuis plusieurs années le contrat de nivelage des chemins gravelés de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la municipalité à l'égard des services rendus par ladite entreprise ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à ladite entreprise en vue de l'octroi du contrat de nivelage pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le tarif horaire obtenu par ladite entreprise pour l'année 2017 reste le même que celui de l'an dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit octroyé le contrat de nivelage pour l'année 2017 à l'entreprise Excavation Gaétan Deslandes au taux horaire de 115 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0319 : Octroi du contrat de balayage des rues pour 2017

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour le balayage des rues du village au printemps ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Tarif horaire (taxes en sus)
Les Entreprises Myrroy Inc.	104 \$
Mini Excavation MB	95 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit octroyé le contrat de balayage des rues pour l'année 2017 à l'entreprise Mini Excavation MB au taux horaire de 95 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0320 : Octroi du contrat de lignage des rues pour 2017

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour le lignage des rues à effectuer au courant du mois de juin sur environ 2 750 mètres en périmètre urbain et 50 kilomètres en milieu rural ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Lignes simples (taxes en sus)	Traverse de piétons (taxes en sus)
Dura-Lignes	0.225 \$/mètre linéaire	65 \$/unité
Lignes Maska	0.162 \$/mètre linéaire	75 \$/unité
Marquage & Traçage du Québec	0.175 \$/mètre linéaire	85 \$/unité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit octroyé le contrat de lignage des rues pour l'année 2017 à l'entreprise Lignes Maska au montant de 0.162 \$ le mètre linéaire taxes en sus. Des frais supplémentaires de 150 \$ taxes en sus sont exigés pour les deux (2) passages piétonniers ainsi que de 45 \$ taxes en sus par ligne d'arrêt.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0321 :

Offre de services – Caractérisation d'un milieu humide

CONSIDÉRANT QUE la municipalité projette l'implantation d'une station de traitement des eaux usées municipales ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet a été jugé prioritaire par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et retenu à des fins d'aide financière au volet 1 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ledit volet exige la réalisation d'une étude préliminaire, impliquant la détermination des besoins, l'évaluation des solutions et la conception de la solution retenue ;

CONSIDÉRANT QUE ladite étude est actuellement en cours de réalisation par l'entreprise WSP Canada Inc ;

CONSIDÉRANT QU'un des sites potentiels visés par l'implantation d'une station de traitement des eaux usées est situé sur les terrains municipaux derrière le terrain de balle ;

CONSIDÉRANT QU'un milieu humide est présent sur lesdits terrains ;

CONSIDÉRANT QU'une étude complémentaire déterminant la caractérisation dudit milieu humide est nécessaire pour mener à terme l'étude préliminaire en cours ;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées pour réaliser ladite étude complémentaire :

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Englobe	2 250 \$
Les Services exp inc.	2 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit retenue l'offre de services de Les Services exp. Inc. pour mener une étude complémentaire, au coût de 2 000 \$ taxes en sus, en vue d'établir une caractérisation d'un milieu humide situé sur les terrains municipaux derrière le terrain de balle dans le cadre du projet d'implantation d'une station de traitement des eaux usées municipales.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0322 :

Recommandation à la Ville de Victoriaville - Octroi du contrat de travaux de pavage sur diverses rues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à des travaux de pavage sur diverses rues au printemps ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton a délégué à la Ville de Victoriaville son pouvoir de procéder, en son nom, à un appel d'offres regroupé pour des travaux de pavage sur le 10e rang et la route du Développement ainsi que pour des travaux de correction sur une courbe située sur le rang Bord-de-l'Eau ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Victoriaville a lancé un appel d'offres regroupé le 8 février dernier ;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus lors de l'ouverture des soumissions le 1^{er} mars dernier :

	Sintra Inc. (Région Centre-du-Québec)	Construction & Pavage Portneuf Inc.
Lot 1A - 10 ^e rang	172 553.10 \$	197 927.95 \$
Lot 1B – Courbe rang Bord-de-l'Eau	32 309 \$	34 611.45 \$
Lot 1C – Route du Développement	104 187 \$	131 703.19 \$
TOTAL (taxes en sus)	309 049.10 \$	364 242.59 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que soit recommandé à la Ville de Victoriaville de procéder à l'octroi du contrat pour les travaux de pavage de diverses rues à l'entreprise Sintra Inc. (Région Centre-du-Québec), le plus bas soumissionnaire conforme, pour les lots 1A, 1B et 1C de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, en conformité selon le document d'appel d'offres Travaux d'asphaltage et de réfection de voirie pour la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton et la Ville de Victoriaville pour l'année 2017 Lot 1. Le coût total du contrat pour la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton est de 309 049.10 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

La lettre du 15 février dernier de La Mutuelle des municipalités du Québec faisant part de la ristourne versée est déposée.

ADOPTION DES COMPTES

17-0323 :

Adoption de la liste des dépenses et des déboursés salaires

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que le paiement des comptes soit autorisé. La liste des comptes présentés, qui totalisent 146 994.05 \$, dont 22 115.35 \$ en déboursés directs des salaires, est annexée à la suite de ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Secrétaire-trésorier

VARIA

Les états comparatifs de la municipalité pour la période du 1er janvier au 28 février 2017 sont déposés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

Monsieur Jacques Lemire questionne la municipalité sur la faisabilité de déneiger les trottoirs du village l'an prochain.

Monsieur Paul-Émile Lupien interroge sur les modalités et les règles permettant de statuer sur les montants pour le salaire des élus.

Monsieur Michel Provencher souligne sa satisfaction à l'égard des travaux de rapiéçage menés tôt cette année. Il demande par ailleurs certains détails au niveau de la réfection du 10^e rang et la route du Développement.

Sur ce dernier point, le conseiller David Deshaies propose que la présente séance soit levée. Il est 21 h 23.

Le maire,

Le secrétaire,

Simon Boucher

Matthieu Levasseur

